



Sous la présidence de M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Vice-Président délégué à l'Accueil et à l'habitat des Gens du voyage, la commission intercommunale Gens du voyage s'est déroulée en salle n°2 du Village d'entreprises du Rozier-Coren, le jeudi 8 juillet 2021 à partir de 17 heures. Les membres titulaires de la commission Gens du voyage étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 30 juin 2021, l'ordre du jour concernait :

- la présentation des hypothèses de travail en vue d'une nouvelle grille tarifaire aux usagers,
- le retour sur la visite de l'aire d'accueil des Dinandiers à Aurillac du 25 juin 2021,
- le retour sur la réunion de la Commission consultative des gens du voyage du 7 juillet 2021,
- des questions diverses.

Les membres présents et excusés sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (ANNEXE 1).
Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (ANNEXE 2).

Elaboration d'une nouvelle grille tarifaire aux usagers

Droit de stationnement :

Il regroupe réglementairement la gestion locative, l'occupation de l'emplacement, la mise à disposition et les frais de maintenance des bâtiments, l'entretien général de l'aire, le ramassage des ordures, l'éclairage public, la taxe de séjour.

Appelé par la commune de Saint-Flour à hauteur de 1 €/jour/emplacement et par Saint-Flour Communauté depuis sa prise de compétence au 1^{er} janvier 2017, il est proposé de maintenir ce tarif, le niveau de services n'ayant pas évolué depuis le transfert de compétences.

➤ Les membres présentes de la commission émettent un avis favorable pour maintenir le droit de stationnement à 1 €/jour/emplacement.

Participation aux charges courantes :

Réglementairement, les fluides (eau et électricité) doivent être acquittés à la réalité des consommations. Or, sur l'aire de la Touète à Saint-Flour, il n'existe plus de compteurs individuels que ce soit pour l'eau ou pour l'électricité.

Toutefois, il convient de définir un montant de participation aux charges courantes afin que la communauté de communes, qui s'acquitte aujourd'hui de la totalité des consommations, puissent bénéficier d'une recette de la part des usagers.

3 propositions tarifaires sont soumises à l'avis des membres de la commission.

S'appuyant sur la taille de la famille et le nombre de caravanes stationnées, la méthodologie de calcul est détaillée pour aboutir à un tarif jour et un tarif semaine.

L'hypothèse 1 propose un forfait par composition des familles tendant à couvrir 100% de l'estimation du coût des fluides. Le tarif oscille entre 7 € la journée (44 € la semaine) pour une famille de 1 à 3 personnes à 27,80 € la journée (165,60 € la semaine) pour une famille de plus de 10 personnes.

L'hypothèse 2 propose un forfait par composition des familles tendant à couvrir la prévision budgétaire 2021. Le tarif oscille entre 3,50 € la journée (22 € la semaine) pour une famille de 1 à 3 personnes à 13,90 € la journée (82,80 € la semaine) pour une famille de plus de 10 personnes.

L'hypothèse 3 propose un forfait par composition des familles tendant à couvrir la prévision budgétaire 2021 sur les exercices 2021 et 2022, puis évolutif pour tendre au 100% en 3 ans.

➤ Après échanges notamment sur les difficultés qui seront rencontrées pour encaisser les participations, et débats, les membres de la commission émettent un avis favorable pour l'hypothèse 2. Il est toutefois clairement partagé que la perspective reste de tendre, dans un délai qui nous permette de disposer d'un réel retour sur expérience, à la couverture de la totalité des dépenses de fluides par la participation des usagers ;

pour envisager un équipement de prépaiement des fluides dans un aménagement définitif aux normes réglementaires.

SYNTHESE : Les membres de la commission présents émettent un avis favorable à l'adoption d'une grille tarifaire fixant un droit de stationnement à 1 €/jour/emplacement et une participation aux charges courantes oscillant entre 3,50 € la journée (22 € la semaine) pour une famille de 1 à 3 personnes à 13,90 € la journée (82,80 € la semaine) pour une famille de plus de 10 personnes. L'avis de la commission sera présenté en bureau exécutif le 12 juillet suivant, et ce en vue de l'adoption d'une grille tarifaire complète par le conseil communautaire qui se réunira le 23 juillet 2022.

Visite de l'aire des Dinandiers d'Aurillac le 25 juin 2021

Les précisions suivantes sont soulevées et/ou apportées à la présentation projetée :
Bien que l'équipement visité soit géré par un délégataire en l'état d'entreprise Vago et dans un meilleur état technique, les difficultés rencontrées en matière de gestion sont similaires avec des arrivées et départs des usagers non maîtrisés (installation à venir d'un stop auto), du vandalisme sur les équipements (ex. blocage des télépaiement, incendie de l'école maternelle située sur l'aire), et des impayés. M. Serge Destannes, DGS de la CABA, a été très transparent et claire sur ces difficultés partagées lors de la visite opérée le 25 juin.

Réunion de la Commission consultative des gens du voyage du 7 juillet 2021

Les précisions suivantes sont soulevées et/ou apportées à la présentation projetée :
5 thématiques ont été retenues puis déclinées en éléments de diagnostic et pistes de travail à savoir :

- le fonctionnement et la gestion des aires,
- la sédentarisation et l'aménagement des aires,
- l'éducation,
- la santé,
- l'animation de la vie sociale et l'accompagnement socio-professionnel.

Ces 5 axes constitueront l'ossature du futur Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAGV) du Cantal qui sera adopté par M. le Préfet et M. le Président du Conseil départemental du Cantal pour la période à venir 2022-2027. Des prescriptions seront réalisées et des objectifs à atteindre seront fixés notamment aux EPCI au titre de leur compétence obligatoire « Création, aménagement et gestion des aires d'accueil et terrains familiaux locatifs des gens du voyage ». Comme la CABA, la commune d'Aurillac et la commune de Saint-Flour, Saint-Flour Communauté sera amenée à émettre un avis sur le projet de schéma qui devrait être finalisé en octobre/novembre 2021.

Questions diverses

M. Jérôme GRAS, membre de la commission et par ailleurs Vice-président du CCAS de la commune de Saint-Flour, exprime et souligne toutes les difficultés pour l'agent municipal mis à disposition de Saint-Flour Communauté à 0,6 ETP en tant que gestionnaire de travailler avec « plusieurs casquettes » à savoir travailleur social et médiatrice pour le CCAS et gestionnaire pour l'intercommunalité. La distinction des missions n'est par ailleurs pas palpable pour le public.

Il aborde également l'acquisition d'un véhicule d'animation par le Centre social de Saint-Flour pour assurer ses missions hors les murs. Une partie de l'équipe du Centre social va ainsi pouvoir sillonner les quartiers sanflorains dont l'aire de La Touête. Il a en effet été décidé de considérer l'aire d'accueil des gens du voyage comme un quartier sanflorain au même titre que les autres.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration du nouveau SDAHGV, en lien avec la Fédération départementale des Centres sociaux du Cantal, une cellule sanfloraine d'animation va voir le jour. Elle intégrera Etat, collectivités, associations départementales.

A Saint-Flour, le 24 juillet 2021,

Le Vice-Président

Jean-Jacques MONLOUBOU



Liste des annexes :

Annexe 1 : Feuille de présence

Annexe 2 : Document de présentation diffusé lors de la commission

